

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 1 (1892)
Heft: 34

Artikel: Extrait du rapport annuel du Bureau central officiel
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-522408>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tout consolants qu'aient été pour nous ces témoignages de sincère et unanime vénération envers le défunt, ils ne pouvaient néanmoins combler le vide laissé par l'homme qui savait gérer et liquider nos affaires avec autant d'intelligence et de sûreté que d'affabilité et de déférence à l'égard de ses collègues.

Nous avons eu à cœur de nous pénétrer, dans l'accomplissement de cette tâche, des vues et aspirations de notre regretté Président, c'est-à-dire de sauvegarder et favoriser les intérêts de la Société et de notre industrie, de consolider et resserrer les relations d'amitié entre collègues, et enfin de vouer une sollicitude toujours plus grande au bien-être des employés d'hôtels.

Ainsi que nous en avons été chargés par l'Assemblée générale, nous avons entamé avec l'éditeur du «Gastwirth» des pourparlers quant au maintien de cette feuille comme organe social; ces négociations n'ayant pas donné les résultats voulus et l'abonnement de notre Société ayant déjà expiré au 31 décembre, nous nous sommes mis à étudier sérieusement la question de la création d'un organe propre, et ce pour nous conformer au mandat que nous avons reçu de «remédier le mieux possible à cet état de choses».

Dans une séance du Comité tenue à Bâle le 14 janvier et à laquelle assistaient divers sociétaires convoqués pour la circonstance, la question fut examinée sous toutes ses faces et la discussion aboutit à la création de l'«Hotel-Review» qui a paru pour la première fois le 12 mars et dont la rédaction a été confiée à M. Amsler, le nouveau chef du Bureau central. Nous saisissons cette occasion d'exprimer à ce dernier notre satisfaction pour l'exercice écoulé. Le rapport spécial ci-joint de notre Bureau central donne un aperçu du développement et des résultats financiers de cette entreprise; il renferme également des indications détaillées sur les opérations de notre Bureau de placement; pour l'avenir d'ailleurs nous proposons de veiller d'une manière plus soutenue à perfectionner autant que possible cette institution.

Outre la création de l'organe social, les travaux préliminaires pour la publication d'un annuaire statistique (actuellement en mains de tous les membres) ont absorbé la part principale de notre activité pendant l'exercice. Le rapport du Bureau central contient divers renseignements sur cette œuvre menée à bonne fin, mais dont l'exécution a été pénible, longue et coûteuse.

La Commission instituée par la dernière Assemblée générale pour examiner la question de la création d'une école spéciale de sommeliers s'est acquittée de sa mission avec le même zèle qu'à présidé à l'étude des questions que nous venons de rappeler. Le Président de la Commission, M. Berner, s'est obligeamment donné la peine d'assister aux examens de fin d'année d'une école analogue à Francfort s./M. Les résultats constatés à cette occasion (voir n° 4 de l'«Hotel-Review»), comme aussi les discussions et enquêtes de la Commission nous ont amenés à proposer à la prochaine Assemblée générale la création d'une école spéciale de sommeliers. On est du reste d'avis que cette école qui ne devrait être ouverte que durant le semestre d'hiver, aurait son siège dans la Suisse romande et pour but le perfectionnement des jeunes gens dans les connaissances pratiques et théoriques de leur vocation. Nous exprimons aux membres de la Commission notre vive reconnaissance pour l'ardeur et la persévérance qu'ils ont mis à remplir leur tâche si ardue.

En exécution d'un autre mandat à nous confié par la dernière Assemblée générale, nous sommes entrés, relativement à l'assurance des employés d'hôtels contre les accidents, en pourparlers avec la Compagnie suisse d'assurance contre les accidents à Winterthur et la Société anonyme d'assurance contre les risques de transport «Zurich» à Zurich; le résultat de ces négociations a été communiqué à tous les membres au moyen de notre circulaire du 30 mars.

Dans cette même circulaire nous avons dû nous plaindre du peu d'empressement qu'un grand nombre de sociétaires (45%) ont mis à seconder notre Bureau central dans son travail organisé laborieusement et avec beaucoup de zèle sur la «Statistique de l'industrie hôtelière en Suisse».

Considérant le grand nombre des engagements directs de notre Société et le fait que nos membres font déjà partie des divers Bureaux d'étrangers, nous avons renoncé à prendre part officiellement aux séances de l'Association des Bureaux suisses d'étrangers, d'autant plus que les intéressés du Lac des Quatre-Cantons que nous représentions jusque-là, avaient dans l'intervalle fondé eux-mêmes

une institution analogue; d'autre part nous avons étudié d'une manière approfondie la question de l'adhésion de notre Société à la Société suisse de commerce et de l'industrie. — Selon les communications que nous avons reçues du Vorort de cette Association subventionnée par la Confédération à raison de frs. 10,000 par an, notre Société aurait, moyennant versement d'une somme annuelle de frs. 200, la faculté de prendre une part active à la discussion de tous les sujets d'intérêt publique se rapportant à notre industrie, car cette Société renvoie toutes les questions que lui soumettent les Autorités fédérales, à ses sections et à ses membres qui doivent discuter le sujet et se prononcer à son égard. Nous proposerons l'adhésion à la Société suisse de commerce et de l'industrie.

Le grand nombre de travaux et devoirs qui nous ont incombé durant l'année dernière a été un obstacle à l'examen de l'idée soulevée par notre collègue M. l'ancien Conseiller aux Etats Gengen, concernant l'assurance des employés d'hôtels contre la maladie et l'invalidité; cette question sera toutefois mise à l'étude l'année prochaine.

L'exercice de l'année se termine par un actif de frs. 13,409.52.

Extrait du rapport annuel du Bureau central officiel.

A. Bureau de placement. Pendant l'exercice écoulé, ce Bureau n'est pas encore sorti de la période critique des commencements; en effet, bien qu'on puisse constater, relativement à l'année précédente, une augmentation des offres et demandes et que le nombre des employés placés par les soins du Bureau se soit accru dans la proportion d'à peu près 30%, les résultats obtenus sont encore loin de justifier les espérances qu'on avait fondées sur cette institution.

Les causes de ce mécompte doivent être recherchées d'une part dans le fait que principalement les grands établissements choisissent leur personnel parmi les offres qui leurs sont parvenues directement et ne font appel à l'entremise du Bureau qu'à l'approche de la haute saison ou pendant celle-ci. Le développement du Bureau est d'autre part entravé par cette circonstance également, que d'habitude, à l'époque où la demande de personnel devient générale, c'est alors que se fait sentir le manque d'employés, tout au moins de ceux de qualité supérieure, et cela surtout dans la catégorie des sommeliers et du personnel féminin.

Nous ne saurions non plus passer sous silence le fait, qu'un nombre malheureusement trop considérable d'employés inscrits et que nous avons recommandés pour telle ou telle place, parce qu'ils devaient, suivant les registres, être considérés comme disponibles, nous ont, au moment décisif, quand nous les invitions à nous communiquer leurs intentions, répondu laconiquement qu'ils étaient engagés depuis longtemps ou même déjà en fonctions. Plus d'un engagement a échoué aussi parce que les lettres ou télégrammes nous étaient revenus avec la mention «destinataire inconnu», le candidat en question n'ayant pas jugé bon de prendre la peine d'aviser le Bureau de son déplacement.

Quant à savoir si les relations avec l'extérieur, c'est-à-dire avec le Midi de la France, l'Italie et l'Egypte, pourraient être établies sur un pied plus avantageux, c'est une question qui pour le moment doit encore rester ouverte, car la solution en est subordonnée à des facteurs tout différents. En premier lieu, le chiffre des employés qui partent au petit bonheur pour le Midi augmentant toujours plus, il en résulte que les Bureaux étrangers, de même que notre Bureau central dans ce cas particulier, deviennent superflus, pour les hôteliers de ces pays. En seconde ligne, le début de la saison dans le Midi dépend de tant de circonstances et la haute saison commence souvent si tardivement, que l'on renonce de plus en plus à engager d'avance le gros du personnel et ce d'autant, qu'au moment donné, il ne manque pas sur la place d'employés sans ouvrage. En outre les placements dans le Midi s'opèrent très fréquemment à l'aide des services que les employés se rendent mutuellement entre eux, procédé qui d'ailleurs n'est nullement à réprocher.

B. «Hotel-Review». Six mois à peine nous séparent du jour où a paru le premier numéro de l'«Hotel-Review» et tout tendre que soit l'âge du nouveau-né, on peut néanmoins constater que l'idée de la fondation d'un organe social a été heureuse en ce sens que les intérêts de notre Société et notamment ceux de l'industrie des hôtels en gé-

néral ont pu être discutés et défendus avec plus d'ardeur et avec plus d'énergie.

La Rédaction s'est efforcée de répondre dans la mesure du possible à ce qu'on attendait du journal au point de vue rédactionnel et administratif. Si l'on considère que le caractère spécial de l'industrie hôtelière est tel qu'il empêche les membres, surtout pendant l'été, de fournir plus fréquemment des articles à l'organe social, on s'explique alors que la Rédaction ait été la plupart du temps réduite à ses propres forces, ce qu'on ne se refusera non plus à lui pardonner.

Il serait sans doute ridicule de vouloir arguer du fait que la Rédaction ne s'est ni dans un sens ni dans l'autre heurtée à aucune opposition ou réfutation des esvues, qu'elle ait contenté tout le monde; bien au contraire, il faut vivement désirer que l'échange des idées devienne plus actif, d'un côté dans l'intérêt de la solution prompte et moins unilatérale des questions soulevées et d'autre part pour apporter de la variété dans les sujets que traite le journal.

En ce qui concerne l'espace réservé aux annonces, nous nous sommes rigoureusement conformé au principe qui consiste à refuser tout ce qui pourrait influer défavorablement sur le caractère sérieux de l'organe de la Société. Bien qu'un peu moins de scrupules à cet égard eût probablement eu pour effet d'accroître nos recettes sur insertions, nous pouvons malgré cela qualifier de relativement favorable la situation financière de l'organe social.

C. Annuaire. La première édition de l'annuaire ou livre d'adresses a pu voir le jour à la fin de septembre, c'est-à-dire au bout de cinq mois de travaux exécutés avec une ardeur fébrile. Personne ne peut s'imaginer quelle somme de peine et d'ouvrage, quels tracassés et ennuis, quelle quantité d'argent nous a coûtés la simple réunion des éléments nécessaires, des données indispensables que nous avons demandés aux intéressés.

Nous exprimons ici aux Gouvernements cantonaux nos plus sincères remerciements pour l'empressement qu'ils ont apporté à nous communiquer les listes d'hôtels. Bien que certains cantons aient mis jusqu'à 9 mois pour nous transmettre ces registres et que plusieurs de ces derniers présentassent de nombreuses lacunes que nous avons du reste comblées, ces deux circonstances doivent constituer moins un sujet de plainte qu'une preuve de la complexité de ce travail.

On peut se rendre en toute conscience le témoignage d'avoir épuisé, sans regarder les frais, tous les moyens de dresser un livre d'adresses aussi complet que possible. L'annuaire renferme 1835 hôtels, pensions, stations balnéaires ou climatiques, etc., dont une partie sont ouverts toute l'année, d'autres pendant l'été seulement aux étrangers; toutefois, les renseignements détaillés sur le chiffre des lits, la circulation, etc. ne font encore défaut que pour un petit nombre d'établissements; néanmoins, étant donné le cadre qu'il a fallu lui assigner, ce livre peut prétendre à être qualifié de complet et il n'est pas douteux que la seconde édition ne comble entièrement les petites lacunes de la première. C'est pourquoi il serait vraiment dommage de s'en tenir à cette première édition, maintenant que l'œuvre est terminée et n'aura plus besoin que de quelques menues modifications tous les deux ans environ.

Cette entreprise représente à coup sûr pour la Société un bénéfice qui n'est pas à dédaigner, en ce sens qu'elle constitue un grand pas en avant dans la voie du développement de l'industrie hôtelière et des relations des Sociétaires entre eux.

Aus der Saison.

Bei der grossen und stets wachsenden Bedeutung, welche die «Saisonindustrie» für unser Land besitzt, erscheint es gerechtfertigt, auf die Stimmen Derjenigen zu hören, welche die Art des Betriebes derselben der Kritik unterziehen. Man pflegt freilich diejenigen Ausserungen mit Vorliebe abzudrucken, die eine schmeichelhafte Anerkennung unserer Leistungen enthalten: wir wollen diesmal eine Ausnahme machen und eine Kritik wiedergeben, die stellenweise hart an Verurtheilung streift. Es ist damit natürlich nicht gesagt, dass dieses Urtheil durchweg als gerechtfertigt hingenommen werden müsse; etwas aber wird sich immerhin daraus lernen lassen.

Ein Feuilletonist der «Frankf. Ztg.» ist es, der unsere Leistungen benörgelt. Zunächst hat er es auf unsere Bergbahnen abgesehen. «Es gibt immer noch Leute», schreibt er, «die es vorziehen, die Bergpartien nach herkömmlicher Weise mit ihren Beinen zu unternehmen. Das ist nicht nur eine die Gesundheit stärkende und bewährende Kraftanstrengung und ein den Naturfreund befriedigender Genuss, sondern auch nach Umständen wohl angebrachte Vorsicht. Von kompetenter Seite hört man die Ansicht aussprechen, dass die mit Kenntniss und Ueberlegung ausgeführte Fussbesteigung kaum grösseren Gefahren und Unglücksfällen ausgesetzt sei, als die Fahrt auf den neuen zahlreichen Drathseil-, Zahnrad- und pneu-